

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 MARS 2025

### DELIBERATION N° 2025-03-027-DR/FIN

Nomenclature : 7.1.2

#### OBJET : BUDGET 2025 - POLE DE SERVICES J. BERTIN

**Votants : 32**  
**Abstention : 2**  
 M. Roblès et Mme Cassaing  
**Votes exprimés : 30**

**Pour: 29**  
**Contre : 1**  
 M. Lataillade

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. LESPADE, Mme NOGARO, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à Mme ORDUNA
Mme DUFAU	procuration	à M. MABILLET
Mme DARRAMBIDE	procuration	à M. DOMET
M. GARANS	procuration	à M. GONZALES
Mme CORRIHONS	procuration	à Mme NOGARO
Mme LE GALL	procuration	à M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à Mme TROISVALLETS

#### ABSENT EXCUSÉ

M. LAURENT

- Mme BAULON donne procuration à Mme DUPRE à partir du point n° 2025-03-034-DVCS

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DOMET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	25 24 à partir du point n° 2025-03-034-DVCS
Nombre de pouvoirs	7 8 à partir du point n° 2025-03-034-DVCS
Nombre de votants	32

Fait à Tarnos,  
 le 28 mars 2025  
 Pour extrait certifié  
 conforme

Le Maire



Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de La publication sur  
 le site Internet de la Mairie le :

31/03/2025

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29;



Vu la délibération du 17 mars 2005 créant le budget annexe du Pôle des Services Jean Bertin.

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 24 février 2025

Vu la note de présentation synthétique du budget 2025

### **DELIBERE**

**ADOPTE**, chapitre par chapitre, le Budget 2025 du Pôle des Services J. BERTIN, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 994 000 €.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)